



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Areva

Question écrite n° 54266

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'audition des syndicalistes d'Areva qui craignent le démantèlement du groupe, après la cession de la participation d'Areva dans le capital de Total pour financer des investissements. Suite à cette cession, l'objectif du Président de la République, serait-il de vendre "Transmission et Distribution", principale composante du groupe qui comprend la moitié de ses effectifs, participe pour la moitié à son chiffre d'affaires et à 40 % de son résultat et compte 5 500 salariés en France et 2 800 en Allemagne. Il est à craindre des restructurations et des plans sociaux et pour les salariés des autres composantes d'Areva, puisque le départ de Transmission et Distribution engendrerait une baisse massive de CA pour le groupe et donc des plans d'économie dans tous les secteurs, en premier lieu, pour les sous-traitants et ses filières. Serait-ce le désir de la part du Gouvernement de préparer le secteur à l'ouverture à la concurrence, imposée par l'Union européenne ? Ce démantèlement intervient alors que les résultats du groupe, comme de sa composante, sont en forte progression, en termes de CA, comme d'emploi. Il est à préciser que les représentants syndicaux n'avaient pas l'impression d'être dans un groupe public, expliquant qu'ils étaient mis au chômage technique dans certains secteurs, alors même que le groupe est bénéficiaire. Il lui demande de ne pas procéder au démantèlement du groupe ; il rappelle qu'en période de crise, il est incompréhensible de s'attaquer à un champion, numéro 1 mondial et de risquer de le fragiliser par des cessions d'actifs qui se traduiront inmanquablement par des licenciements.

## Texte de la réponse

L'énergie nucléaire fait actuellement l'objet d'annonces de programmes ambitieux de construction de centrales nucléaires dans plusieurs pays. En effet, les défis auxquels la planète est confrontée en ce qui concerne le changement climatique imposent de rechercher des énergies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et l'énergie nucléaire, sobre en carbone, est une des solutions possibles. Notre pays a construit une filière nucléaire industrielle très performante, dont l'expertise est mondialement reconnue et recherchée. Dans ce contexte, il est nécessaire qu'Areva puisse mobiliser ses ressources pour s'imposer sur les marchés internationaux qui seront générateurs d'emplois et d'activité en France. Par ailleurs, la nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de notre pays implique qu'Areva concentre ses efforts sur le cycle du combustible nucléaire, en particulier l'exploration et l'exploitation de ressources minières d'uranium. Afin de pouvoir répondre à l'ensemble de ces défis et maintenir sa position de leader, le groupe Areva a engagé un programme d'investissements ambitieux. Ce programme a accru l'endettement du groupe dans un contexte économique et financier devenu plus difficile et l'État, actionnaire principal d'Areva, a décidé de renforcer les moyens de l'entreprise pour lui permettre de conduire sa stratégie dans le nucléaire. Plusieurs décisions ont donc été prises en ce sens et la cession d'Areva T et D constitue l'un des éléments d'un plan plus vaste qu'il était nécessaire de mettre en oeuvre pour conforter le groupe Areva dans son coeur de métier. Concernant plus particulièrement l'avenir d'Areva T et D, l'État sera attentif non seulement au prix proposé pour la cession de cette activité mais aussi à la qualité du projet industriel et social présenté ainsi qu'à la capacité de promouvoir l'effort de recherche et d'innovation français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54266

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6839

**Réponse publiée le :** 15 décembre 2009, page 12003